

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans l'amphithéâtre de la communauté de commune Sor et Agout à Saix après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
7 décembre 2021

Date d'affichage :
7 décembre 2021

Nombre de délégués en exercice : 58

Délibération n° : 13122021 / 2.2

Nombre de voix délibératives :
40

Membres titulaires présents : 33

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Olindo VIVAN), Jean-Charles BALARDY (pouvoir de Vincent RECOULES), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvian CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Francis REMIOT (pouvoir de Marc MADERN), Henri REYJAUD (pouvoir de Patrice JACQUET), Michel SABLAYROLLES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX.

Membres titulaires absents et suppléés : 3

Jean-Pierre GOS (représenté par Gilles FARENC), Christian HAMON (représenté par Xavier ICHARD), Myriam VIGROUX (représentée par Jean-Pierre LEFLOCH)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4

Patrice JACQUET (pouvoir à Henri REYJAUD), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT), Vincent RECOULES (pouvoir à Jean-Charles BALARDY), Olindo VIVAN (pouvoir à Alain ASTIE)

Membres titulaires excusés : 18

Michel BUFFEL, Christian CAYRE, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Claude VERNIER

Objet : Admission en non-valeur

Monsieur le Président expose que Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville et Périphérie ne peut recouvrer certaines factures pour tout ou partie et demande l'allocation en non-valeur de ces produits pour un montant total de 4 994,35 €.

Exercice	Pièce	Montant	Imputation	Redevable	Objet	Montant	Motif
2015	T-335	6 212,57 €	1328	TANI Aneur (Lescout)	Raccordement 2015	645,75 €	Décédé et demande renseignement négative
2018	T-925	6 395,38 €	1328	INIDRY Hervé (Veilhes)	Raccordement 2018	4 116,30 €	Poursuite sans effet
2019	T-139	232,30 €	1328	AGNERAY Emma (Palleville)	Raccordement 2019	232,30 €	Poursuite sans effet
Total						4 994,35 €	

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (40 votants : 39 votes « pour », 1 « abstention ») :

- Accepte le demande de Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville et Périphérie

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 13 décembre 2021

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

